

## NOTE D'INFORMATION ERASMUS IN/OUT

### Étudiant·e·x·s en mobilité IN / OUT

Les citoyen·ne·s de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège ou Suisse doivent se procurer la carte européenne d'assurance maladie ([CEAM](#)).

*Cette carte gratuite donne accès aux mêmes structures de soins publiques que pour les résidents du pays d'accueil (ex : docteurs, pharmacies, hôpitaux, centres de traitement). Les frais liés aux soins médicaux sont remboursés par le pays d'origine soit directement soit après le retour au pays (selon le pays).*

Les citoyen·ne·s de tout autre pays doivent être couvert·e·s par une assurance de santé internationale en ayant souscrit une assurance auprès du système de santé du pays d'origine ou auprès d'une assurance 'privé'.